



Entering and leaving French territory for boaters residing outside the Schengen area

You are a resident of a non-Schengen country and sail to Isigny sur Mer direct from your country ?

Please follow the procedure below :

- Complete the “border control entering and leaving form” (entry)
- Send a digital copy by email to Isigny sur Mer harbour office at isigny@portsducalvados.fr
 - ✓ no later than 24 hours before your arrival at the marina
 - ✓ or upon your departure from the third country (*neighboring third countries : Great Britain, Jersey, Guernsey, Ireland*) if you moor less than 24 hours in Isigny sur mer
- Upon receipt, the harbour office will transfer your demand to Caen-Ouistreham Custom
- You may be contacted by the custom to regularize your entry into the territory

You are a resident of a non-Schengen country and wish to return to your country from Isigny sur Mer ? Please follow the procedure below :

- Complete the “border control entering and leaving form” (departure)
- Send a digital copy by email to Isigny sur Mer harbour office at isigny@portsducalvados.fr
 - ✓ no later than 24 hours before your departure from Isigny sur Mer
- Upon receipt, the harbour office will transfer your demand to Caen-Ouistreham Custom
- You may be contacted by the custom to regularize your departure from the territory.

NOTE D’INFORMATION IMMIGRATION



Entrée et sortie du territoire français pour les plaisanciers résidant hors de l’espace Schengen

Vous êtes résident d’un pays Hors Schengen et vous arrivez directement à Isigny sur Mer depuis votre pays ?

Vous devez suivre la procédure suivante :

- Je complète le « formulaire déclaratif de contrôle aux frontières » (entrée)
- Je l’envoie en version numérique au bureau du port de plaisance à isigny@portsducalvados.fr
 - ✓ au plus tard 24h avant mon arrivée dans le port de plaisance
 - ✓ ou à mon départ du pays tiers (*pays tiers limitrophes : Grande Bretagne, Jersey, Guernesey, Irlande*) si mon séjour à Isigny sur Mer dure moins de 24h
- A réception, le bureau du port de plaisance d’Isigny sur Mer transfère ma demande à la douane de Caen-Ouistreham.
- Je peux être contacté par la douane pour régulariser mon entrée sur le territoire.

Vous êtes résident d’un pays Hors Schengen et vous revenez dans votre pays au départ de Isigny sur Mer ?

Vous devez suivre la procédure suivante :

- Je complète le « formulaire déclaratif de contrôle aux frontières » (sortie)
- Je l’envoie en version numérique au bureau du port de plaisance à isigny@portsducalvados.fr au plus tard 24h avant mon départ de d’Isigny sur Mer
- A réception, le bureau du port de plaisance d’Isigny sur Mer transmet ma demande à la douane de Caen-Ouistreham.
- Je peux être contacté par la douane pour régulariser ma sortie du territoire